



Humanis
CS BRANCHE PRO
TSA 71501
59049 LILLE CEDEX
Tél. 09 77 40 05 50

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MAREYEURS-EXPEDITEURS (Entreprises soumises à l'Accord du Boulonnais)

CONTRAT D'ADHESION OPTIONS MAINTIEN DE SALAIRE

Contrat n° CCN014030/10 – CCN014030/20

N° Entreprise : _____

Date d'effet retenue de l'adhésion : 01/ /

Votre interlocuteur commercial : _____

Code distributeur : _____

Taux : _____

Raison sociale : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse de correspondance (si différente) : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ E-mail : _____

Date de création : _____ Forme juridique : _____

Code NAF : _____ N° IDCC : _____ N° SIREN : _____

Nature de l'activité : _____

Effectif concerné à la date de l'adhésion : _____

> ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par _____ agissant en qualité de _____ muni de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare souscrire, auprès d'Humanis Prévoyance en vue de bénéficier du versement d'indemnités couvrant en tout ou partie ses obligations légales ou conventionnelles (issues de l'Accord du Boulonnais) de maintien de salaire au bénéfice de l'ensemble de son personnel ⁽²⁾.

Certifie être soumise aux obligations de maintien de salaire prévues à l'Accord du Boulonnais.

> GARANTIES

Garantie Maintien de salaire :

Cette garantie couvre en tout ou partie les obligations maintien de salaire légal ou conventionnel à la charge de l'employeur, pour les arrêts de travail postérieurs à la souscription du présent contrat.

Option remboursement des charges patronales :

En sus de l'indemnisation prévue au titre de la garantie « maintien de salaire », il est versé à l'Adhérent une indemnité forfaitaire au titre des charges sociales patronales dues sur la prestation précitée.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. **Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.**

(2) Le contrat standard collectif « Maintien de salaire » ne peut être souscrit seul. Il vient obligatoirement en complément de la souscription du contrat collectif du régime conventionnel de prévoyance dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV-CCN Mareyeurs 01.16 »

> ENGAGEMENT

Sous réserve de l'acceptation par l'Institution et en tout état de cause à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance, le contrat prend effet à la date indiquée au présent contrat d'adhésion par Humanis Prévoyance, et au plus tôt au 1^{er} jour du mois civil qui suit la réception du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi).

L'entreprise reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance du présent contrat (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales du contrat Maintien de salaire référencées « CG/HP/Maintien de salaire-CCN MAREYEURS 01.16 ». Les garanties et les cotisations figurent en annexes des Conditions Générales). Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, il en accepte les termes.

Un double du contrat d'adhésion vous confirmant votre adhésion au régime et sa date d'effet vous sera retourné par notre organisme.

La rémunération perçue par le personnel Humanis Prévoyance au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

L'entreprise

HUMANIS PREVOYANCE

Fait à _____ le _____

Fait à _____ le _____

Signature (et cachet)

Le Directeur
Signature (et cachet)

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données sur le site internet du groupe HUMANIS à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe HUMANIS – cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 MALAKOFF Cedex. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.